

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2018

Début de séance à 18h00

Présents : ACHARD THOMAS - ARCHINARD STEPHANE - COLAO MARYVONNE - LEBAILLIF DANIELE- MONGE NADINE.

Absents : ACHARD JOEL - HOTTE JEAN pouvoir à Nadine MONGE.

Secrétaire de séance : Nadine MONGE

Approbation du dernier compte rendu (jeudi 29 octobre 2018)

Vote : 6 voix pour.

Demande de rajout d'une délibération.

Vote : 6 voix pour.

Délibération n° 1 : Eau_Conduite d'adduction d'eau potable devis Liotard pont RD 129.

Le devis de l'entreprise Liotard que nous avons validé en mai ne peut se faire. Le département ne veut pas que l'on touche au trottoir. (Problèmes d'étanchéité)

Nous allons devoir adopter la deuxième solution, qui avait été écartée à cause de son montant: 53814.00 € HT. Sachant qu'il ne nous reste que 16 638 € de subvention à toucher (reliquat assainissement), la totalité ne sera pas pris en charge, il restera à la charge de la commune 33 016 € non subventionné plus les 20% soit : 4 159 €.

Pour un total à déboursier pour la commune de 37176 €.

Nous avons obtenu un report des subventions du département, par contre la DETR devra être consommée avant juillet 2019.

Le conseil municipal décide de ne pas valider ce devis si nous n'avons pas un complément de financement, il pense que la part restant à la charge de la commune est trop importante, et préfère dans la mesure du possible réservé ce reste de subvention à d'autres dépenses en lien avec l'eau potable.

Vote : 6 voix pour.

Délibération n°2 : Logement communal_Remplacement du chauffe-eau

Suite à une panne du ballon d'eau chaude au logement communal nous avons dû faire intervenir l'entreprise COMBET. Le chauffe-eau est hors d'usage, nous avons dû procéder à son remplacement pour la somme de 1 402.32 € HT et cela en urgence afin de pas laisser la locataire trop longtemps sans eau chaude.

En fait d'urgence le chauffe-eau n'est toujours pas posé. Parti de chez le fournisseur, il a disparu!!!!

L'entreprise COMBET va faire le nécessaire même si cela doit passer par une solution provisoire.

Vote : 6 voix pour.

Délibération n°3 : DM n° 4 - Budget eau.

Il convient de donner accord pour le vote de crédits supplémentaires selon les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 012, article 621 : + 2 185,44€

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 67, article 673 : + 1 500,00€

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 023, article 023 : - 1 500,00€

Dépenses d'investissement : Chapitre 23, article 2315 : -1 500,00€

Recettes de fonctionnement : Chapitre 70, article 7011 : + 2 185,44€

Recettes d'investissement : Chapitre 021, article 021 : - 1 500,00€

Nous avons l'obligation d'imputer au budget de l'eau les dépenses qui s'y rapportent et cela en vue du transfert à la CCD; Nous avons estimé le travail de l'employé communal et celui de la secrétaire, ce qui correspond pour 2018 à une somme de 2 185,44 €uros. Cette somme était inscrite au budget général et devra passer sur le budget eau, d'où une refacturation du budget général au budget eau.

Il s'agit de la refacturation du coût agents eau 2018 du budget communal vers le budget de l'eau et de la réduction de titre FRIDERICH (branchement assainissement)

Vote : 6 voix pour.

Délibération n°4 : DM n° 3 - Budget général.

Il convient de donner accord pour le vote de crédits supplémentaires selon les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 022, article 022 : + 2 185,44€

Recettes de fonctionnement : Chapitre 70, article 7084 : + 2 185,44€

Il s'agit de la refacturation du coût agents eau 2018 du budget communal vers le budget de l'eau.

Vote : 6 voix pour.

Délibération n°5 : Demande de subvention_Voyage scolaire 5ème

Les enfants du collège vont en Angleterre et le collège demande une participation à la commune. Une élève est concernée.

La commune verse une aide de 60 €.

Vote : 5 voix pour et 1 abstention (ARCHINARD STEPHANE).

INFORMATIONS :

Suite à la réunion concernant le transfert eau et assainissement

Le transfert initialement prévu en 2020 est reporté en 2026.

Sachant que si la Communauté des Communes du Diois est prête avant cela se fera.

Pour cela nous avons évalué un certain nombre de dépenses qui sont affecté à ce service. (Secrétariat entretien STEP (Station d'Épuration) et pompes de relevage).

Nous allons devoir, dans un deuxième temps évaluer toutes les autres dépenses (intervention des différentes entreprises, recherche de fuites et entretiens divers) mais aussi tout le temps de bénévolat effectué.

Le travail collectif en vue du transfert se poursuit.

Chantier Église-Temple :

L'entreprise Reboulet est intervenue le 15 novembre afin de rehausser la marche de l'entrée de l'église.

Le résultat convient et permettra une plus grande étanchéité au niveau de la porte.

La commune ne prendra pas en charge ce surcout, il aurait pu être prévu par l'architecte.

Décors peints : pas encore fini, il reste le soubassement.

Réfection des chemins :

Toujours dans l'attente de la visite de l'entreprise Liotard pour un devis.

Bassins et boutons poussoir :

Suite aux interrogations d'un habitant, nous avons profité de la visite de Mr GRENIER pour reposer la question.

Nous sommes taxés sur l'eau qui coule aux bassins et aux fontaines parce que c'est de l'eau traitée.

Plusieurs fois la sujet a été abordé, mais aucune solution n'a été trouvée.

Pour l'instant l'amende n'est pas très importante, mais au moment du transfert cela va changer et nous devons avoir résolu le problème avant. C'est vrai que nous tenons à nos fontaines et nos bassins, mais le choix va être financier.

On pourrait peut-être envisager les boutons poussoir et pour ne pas avoir de problèmes d'eau que stagne, les bassins devons être vidés. Cela n'empêchera pas les gens de passage de prendre de l'eau et l'hiver par contre il faudra trouver une solution.

Visite de Valdequint :

Projet d'un point informatique fixe en mairie mais cela peut être aussi du dépannage à domicile, a adapté selon les besoins.

Création d'un panneau d'affichage partagé entre la commune et Valdequint, financé par l'association.

Projet de four à pain, plutôt voir avec le monastère.

Montage d'un dossier LEADER en partenariat avec « les jardins nourriciers » pour un projet de maraichage dans la vallée, cela fonctionne déjà très bien sur Saint-Julien et Marignac. 2 500 M² sont déjà en projet sur Sainte-Croix.

Convention partenariat Valdequint avec la commune pour le coin lecture : Les bénévoles s'en occupent.

QUESTIONS DIVERSES :

Cérémonie du 11 novembre.

Suite à la cérémonie nous aurions pu sonner les cloches. Il faut savoir que pour cela, il aurait fallu faire la cérémonie à 11h et la sonnerie à 11h10.

Pour cela il aurait fallu avoir les informations plus tôt et pouvoir faire des essais de cloches ;

La population aurait du être avertie afin de ne pas paniquer.

Aussi nous avons choisi de faire les choses de façon plus traditionnelles.

Galette des rois :

A l'occasion de la nouvelle année, le Conseil Municipal invite les habitants à se réunir dans la salle communale, le 18 janvier 201 à 19 H afin d'échanger leurs vœux, autour d'un apéritif dinatoire.

La mairie fournit les boissons et les galettes. Le CM propose aux convives d'amener le salé. Merci d'avance.

Colis de Noel :

Comme d'habitude nous renouvelons les colis de Noel pour le 3e âge.

Réglage de la chaudière :

L'entreprise Combet est venu nous faire un réglage de chaudière. Le réglage existant ne correspondait pas à notre début d'hivers doux.

Il doit aussi venir remettre en route la VMC, le coin des enfants en a besoin. (Au moins pendant la période de chauffage)

Nouveaux horaires pour les permanences de Mairie :

A partir du 29 octobre 2018 :

Mardi 9h à 12h et 13h à 16h30

Vendredi 9h à 11 h

Fin de la réunion à 20h00.